



LISTE DE CONTRÔLE POUR LE VISA DE SOINS MÉDICAUX:
VISA SCHENGEN (VSU) OU VISA NATIONAL (VN)

Le demandeur doit se présenter en personne. Ne pas agraffer les documents. Les captures d'écran ou les photos ne sont pas acceptées. Veuillez fournir l'original ainsi qu'une copie (les originaux et/ou les copies certifiées seront restitués).

1.	☐	FORMULAIRE DE DEMANDE DE VISA: rempli en anglais et signé par le demandeur (pour les mineurs : signé par les deux parents et le tuteur légal).
2.	☐	PHOTO BIOMÉTRIQUE: photo couleur (prise au cours des 6 derniers mois), <u>format OACI</u> 35 mm x 45 mm, sur fond blanc, de face. Les photos scannées ou photocopiées ne sont pas acceptées.
3.	☐	PASSEPORT: original et copie de la page d'identité, ainsi que des copies des visas schengen, usa ou uk antérieurs. il doit être valide au moins 3 mois après la date de fin du séjour, avoir été délivré il y a moins de 10 ans, être signé et comporter 2 pages vierges. si les visas figurent sur un ancien passeport: copie de la première page + des visas concernés.
4.	☐	Pour les ressortissants autres que ghanéens ou togolais : une pièce d'identité ghanéenne ou togolaise, ou une preuve de résidence légale (permis de séjour, statut de résident permanent, permis d'études accompagné d'une lettre officielle de l'université ou cachet de réadmission). Le document doit être valide au moins trois mois au-delà de la durée du séjour. Le cachet de permis de visiteur n'est pas accepté.
5.	☐	• DOCUMENTS MÉDICAUX / PREUVE DE TRAITEMENT MÉDICAL • Documents médicaux délivrés par un établissement public ou privé reconnu par le pays d'origine, attestant de l'état de santé déclaré pour lequel le voyageur nécessite un traitement. • Une attestation de l'établissement de santé italien, public ou privé (ce dernier devant être agréé par le Service national de santé), indiquant la nature du traitement, la date de début, la durée et le coût estimé ; • Une attestation de l'établissement de santé italien confirmant le versement d'une caution équivalant à 30 % du coût total estimé des soins médicaux demandés ou, à défaut, une délibération régionale spécifique ou une autorisation délivrée par le ministère de la Santé dans le cadre de programmes humanitaires.
6.	☐	PREUVE DE DISPONIBILITÉ DE FONDS EN ITALIE (a) Pièces justificatives démontrant que le demandeur dispose de ressources suffisantes en Italie pour couvrir les frais médicaux résiduels, les frais d'hébergement et de repas en dehors de l'établissement de soins, ainsi que le rapatriement du patient et de toute personne l'accompagnant.
7.	☐	ASSURANCE MÉDICALE DE VOYAGE INDIVIDUELLE - (Pour les visas Schengen uniquement) Assurance maladie offrant une couverture minimale de 30 000 €, couvrant les frais nécessaires liés aux soins hospitaliers d'urgence ainsi que les frais de rapatriement.
8.	☐	DOCUMENTS DE VOYAGE • Acte de naissance original et une copie • Lettre de l'employeur ou de l'établissement scolaire + autorisation parentale (si le demandeur a moins de 18 ans). Veuillez noter ce qui suit: les demandes de visa pour les mineurs (quel que soit le type de visa) ne peuvent être déposées et signées que par un parent ou, en l'absence de l'un ou des deux parents, par une personne munie d'une autorisation notariée attestant de son identité et de son lien de parenté avec le mineur, ainsi que de ses coordonnées et d'une adresse de correspondance. • Réservation ou billet aller-retour, ou preuve de moyen de transport personnel • Justificatif d'hébergement à l'hôtel pour toute la durée du séjour (nom et adresse de l'hôtel, ainsi que les noms complets de tous les demandeurs) • En cas d'hébergement chez de la famille ou des amis : formulaire de « Déclaration d'hébergement » dûment rempli (PDF)
REMARQUES IMPORTANTES : La soumission de documents faux ou falsifiés entraîne un rejet automatique ainsi qu'un signalement aux autorités.		